



BULLETIN MUNICIPAL

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL Du vendredi 24 février 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 24 février 2012 sous la présidence de Monsieur FEUILLET Patrick, Maire.

Présents : Messieurs SAUVAGE, SCHLECHT, MAHU, Madame GODEFROY.

Mesdames et Messieurs : BERNA, FERRIERE, BON, DRAPIER, FRANCELLE, LAURENT, PREVOST, THIEBAUT.

Absent et excusé : M. MARTIN donne pouvoir à M. FEUILLET.

* Le Conseil Municipal observe une minute de silence en mémoire de M. Francis MARTIN.

* Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de différentes lettres de remerciement et vœux.

* A la demande du Maire, les membres du Conseil sont d'accord pour ajouter un point à l'ordre du jour : convention de mise à disposition de services de la CCVO au profit de la Commune pour l'année 2012 :

- **Service « travaux publics »** pour la réfection des trottoirs de la rue Achille Langlet.
- **Service « peinture »** pour la réfection de peintures dans la cage d'escalier du logement de la Directrice de l'école primaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les conventions proposées et autorise le Maire à signer les documents.

I - ADHESION AU SIDEN SIAN

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat Mixte à la Carte de la Région de MAMETZ (Pas de Calais) .

Décision prise à l'unanimité

II - MISE A DISPOSITION DE LA CANTINE SCOLAIRE A L'AAME

En raison de la non-conformité de la cuisine du Centre Social et en l'attente des travaux envisagés, le Maire indique que l'Association pour l'Animation de Moÿ de l'Aisne et ses Environs sollicite la mise à disposition de la cantine scolaire du 27 Février au 09 Mars 2012. Le Maire précise que cette mise à disposition fera l'objet entre les deux parties d'une convention qui fixera les conditions matérielles et d'utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la mise à disposition de la cantine scolaire à l'AAME pour le déroulement du Centre de Loisirs de Février 2012 ; l'accord est donné par anticipation pour les vacances scolaires du 23 Avril au 04 Mai 2012.

III - ACCUEIL LOISIRS SANS HEBERGEMENT ETE 2011

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le règlement d'une facture de l'AAME d'un montant de 85 € à titre de régularisation de l'aide financière accordée par la Commune dans le cadre du CLSH de Juillet 2011 et selon l'engagement de participation pris par la Commune par délibération du 31 Mai 2011.

IV - TRAVAUX COMPLEMENTAIRES RUE JEAN JAURES

Par délibération en date du 09 Septembre 2011, le Conseil Municipal a accepté la proposition de l'entreprise EIFFAGE pour la réfection des trottoirs et voirie de la rue Jean Jaurès. Le Maire propose la signature d'un avenant pour modifier le prix initial de l'offre afin de payer 45 m² de réfection de voirie non prévus mais se rattachant aux travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la dépense supplémentaire pour un montant de 990 € HT soit 1184,04 € TTC et autorise le Maire à signer l'ordre de service.

V - AVIS SUR PROJET CCVO DE CREATION D'UNE ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise a amendé, lors de sa séance du 29 Juin 2011, la demande de création d'une « Zone de Développement de l'Eolien » avec l'intégration de nouveaux critères, conformément à la loi Grenelle II modifiée.

La commune faisant partie des communes limitrophes à celles dont tout ou partie du territoire est compris dans la zone de développement de l'éolien projetée, la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Picardie demande au conseil Municipal de donner un avis sur le projet.

- Considérant que la zone 3 « Alaincourt » n'était pas parmi les zones retenues par le conseil communautaire en séance du 26 Juin 2008,

- Considérant que la zone 4 « Essigny le Grand-Urvillers- Gibercourt- Benay » contribue à l'encerclement de la ville de ST QUENTIN,

le Conseil Municipal, à la majorité, donne un avis défavorable à la création du projet de « Zone de Développement de l'Eolien » présenté par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise.

VI - CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE : RENOVATION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 20 Janvier 2012 le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation visant à retenir un maître d'œuvre pour le projet de rénovation de la Mairie.

Sur les quatre cabinets contactés, trois ont fait une proposition et communiqué un taux d'honoraires basé sur un montant hors taxe des travaux estimé à 73 356 € pour une mission complète.

- Cabinet Ludovic TALON pour un taux de 7,8 % HT
- Cabinet Patrick ALLIOT pour un taux de 8 % HT
- Cabinet Jean-Paul CERTIER pour un taux de 9 % HT

A la majorité, le Conseil Municipal accepte la proposition du Cabinet de Patrick ALLIOT et autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VII - LOCATION DU PLAN D'EAU COMMUNAL

Monsieur le Maire rend compte que le bail du plan d'eau communal consenti au Vert Pêcheur de Moÿ de l'Aisne est expiré depuis le 31 Décembre 2011 et qu'il y a lieu de procéder à son renouvellement.

Le Vert Pêcheur propose de relouer dans les mêmes conditions que 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- décide de relouer au Vert Pêcheur de Moÿ de l'Aisne (AAPMA) l'étang communal pour une année à compter du 01 Janvier 2012.
- fixe à 5 000 euros le prix annuel de location,
- charge Monsieur le Maire d'établir une convention de location pour l'année 2012.

VIII - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Monsieur Hervé SAUVAGE, Adjoint en charge des relations au Centre socio-culturel, expose au Conseil Municipal la finalité d'un contrat « enfance et jeunesse », ses objectifs, son financement, la durée et le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, co-financier, et l'Association pour l'Animation de Moÿ de l'Aisne à qui serait confiée la mission de l'accueil périscolaire et Centre de Loisirs du mois d'Août.

Le Conseil Municipal conscient que l'accueil périscolaire est une réponse aux besoins des familles, qu'il complète l'activité « petite enfance » et Centre de Loisirs de Juillet, sollicite de la Caisse d'Allocations Familiales, le bénéfice et la signature d'un contrat « Enfance et Jeunesse » et donne son accord à l'unanimité pour déléguer les missions qui seront définies dans le cadre de ce contrat à l'Association pour l'Animation de Moÿ de l'Aisne.

IX - ACQUISITION DE TERRAINS POUR LA REALISATION D'UN LOTISSEMENT

A) Acquisition de terrains

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le PLU de la commune prévoit une urbanisation par étape pour favoriser une arrivée progressive de population nouvelle. Plusieurs propriétaires se proposent de vendre leurs terrains pour une surface totale de 22 115 m². Il indique qu'une commune peut réaliser et commercialiser sur des terrains lui appartenant un lotissement communal.

La commune a donc la maîtrise totale de l'opération, ce qui permet de rechercher entre autres, une qualité urbanistique, une mixité sociale et d'habitat. C'est également elle qui prend en charge le coût financier de l'opération.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau :

- 1° Le plan du terrain
- 2° Une estimation de lotissement pour la création de 20 à 25 lots
- 3° L'avis de l'administration des domaines sur la valeur des terrains

Considérant qu'un lotissement privé réalisé par les propriétaires n'est pas envisagé, qu'aucun lotisseur n'a été retenu et que la commune doit favoriser les constructions, le Maire propose l'acquisition des parcelles en vue de la création d'un lotissement communal pour un montant de 852 066 € TTC (acquisition, plans, bornages, frais divers, viabilisation).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Accepte de créer un lotissement communal,

Approuve l'acquisition des propriétés sises lieu-dit « Le Centre », cadastrée section C, Charge Maître Christian PAUCHET, Notaire à Moÿ de l'Aisne, d'établir les actes,

Autorise Monsieur le Maire à signer les actes et tous documents nécessaires à la concrétisation de ces acquisitions.

Les crédits nécessaires à la réalisation de la 1^{ère} étape seront inscrits au budget 2012.

B) Choix du maître d'œuvre

La commune a lancé une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un lotissement communal estimé à 550 000 € HT dans sa phase de viabilisation

Deux entreprises ont répondu, Monsieur le Maire présente les offres.

Cabinet J.L BUFFET pour un montant de 45 260 € HT

Cabinet CHOLLET-LEDUC pour un montant de 36 500 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition du Cabinet CHOLLET-LEDUC, 55 rue de Lunéville 02100 SAINT-QUENTIN qui comprend :

Travaux topographiques et fonciers pour 16 500 € HT

Maîtrise d'œuvre des travaux de viabilisation pour 20 000 € HT.

Il autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

X - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil Municipal de la signature définitive pour l'acquisition d'une parcelle de terrain à l'extrémité du chemin Guisois afin de permettre au camion de ramassage des ordures ménagères de faire demi-tour.

Le Maire confirme les commandes aux entreprises pour la réfection de la cuisine du Centre Social dont le début de chantier est prévu le 12 mars 2012.

Une première formation à l'utilisation du défibrillateur sera faite d'ici la fin mars sous la houlette de M. Stephan ANTHONY. Une autre formation suivra. Les associations de Moÿ seront contactées.

TRAVAUX DU CONSEIL

24 janvier	CCVO - Commission tourisme
24 janvier	Réunion avec l'entreprise LECLERE – Eclairage public
26 janvier	Comité du 3 ^{ème} Age – Loto
26 janvier	Projet cuisine CSC
30 janvier	CCVO – ROM (Ramassage des Ordures Ménagères)
02 février	avec l'entreprise LECLERE – Eclairage public
06 février	Grande Parade – Préparation du repas du 3 mars
07 février	Collège – Conseil d'administration
07 février	Gendarmerie – Assemblée générale
07 février	AAME – Projet contrat enfance jeunesse
08 février	CCVO – Contrat enfance jeunesse
09 février	OPAH (Opération Pour l'Amélioration de l'Habitat)
10 février	Commission travaux – Cuisine du Centre
13 février	USEDA – Travaux éclairage
14 février	Réunion CAF – Contrat enfance jeunesse
14 février	Syndicat de Gendarmerie – Travaux dans les logements
15 février	IPH – Aménagement rue Saussier Marchandise
16 février	Union des Maires
17 février	Chambre de commerce et d'industrie – Cohésion sociale
20 février	CCVO – Amélioration de l'habitat – Conseil communautaire
22 février	AAME – Conseil d'Administration
23 février	CAMA – Bilan et projets

Infos

ELECTIONS

Une nouvelle carte d'électeur vous sera distribuée prochainement en remplacement de l'ancienne qui doit être détruite.

Elections présidentielles : 1^{er} tour dimanche 22 avril 2012
2^{ème} tour dimanche 6 mai 2012

NOUVELLE ASSOCIATION : Les COUGARS

Cette association a pour objet : association sportive de fléchettes sur cible électronique promotion du jeu auprès des jeunes du village et des communes environnantes afin de faire découvrir le jeu de fléchettes en compétition.

Son siège social est fixé à : Café la Renaissance, 12 rue Georges Clemenceau à Moy.
Son président est Mathieu LIZE.

INFOS GAZ de France DOLCEVITA

- Urgences gaz naturel : appeler le GrDF au 0 800 47 33 33 (appel gratuit depuis un fixe)
- Pour le raccordement au gaz naturel : appeler le GrDF au 0 969 363 534 (prix de l'appel selon l'opérateur)
- Pour un contrat de gaz naturel et/ou d'électricité avec GDF SUEZ : 09 69 324 324 (appel selon l'opérateur) ou www.dolcevita.gazdefrance.fr